

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3192

AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 51

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
France Télévisions	65 000 000	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	65 000 000
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	65 000 000	65 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le budget 2026 de France télévisions.

Cet amendement augmente de 65 000 000 d'euros les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) de l'action 1 du programme 841 France Télévisions.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cette augmentation est compensée par une diminution à due concurrence de 65 000 000 euros des crédits du programme l'action 1 du programme 845 Institut national de l'audiovisuel.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les crédits alloués au programme 845, nous appelons le Gouvernement à lever le gage.